



Livret adhérent – Saison 2022/2023

- 1. Contacts**
- 2. Communication**
- 3. Fichier Informatique**
- 4. Participation aux frais de déplacement**
- 5. Assurances**
- 6. Règlement intérieur**
- 7. Formules d'adhésion**
- 8. Compétitions**

1. Contacts

Président	Jean Noël RAILLARD – 06 60 61 37 84	
Secrétariat	Natacha JANIN – 06 70 59 04 83	cpb@gmx.fr
Trésorerie	Gaëlle JOBARD / Christian PICHON	
Compétitions sportives seniors		cpb-seniors@gmx.fr

2. Communication

Type	Communication	Public
Site Internet	Présentation et résultats du club http://cpbelleneuve.fr/	Tout public
Réseaux sociaux	Actualités, Compte rendu des rencontres, Tournois, https://www.facebook.com/Cpbelleneuve-279269692455075/ https://twitter.com/cpbelleneuve	Tout public
Groupe CPB	Organisation entraînement, déplacement, https://www.facebook.com/groups/146358692089118/	Adhérents CPB

3. Fichier informatique

Les informations communiquées par l'adhérent pour sa demande de licence font l'objet d'un fichier déclaré à la CNIL et susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

Toute opposition de la part du licencié doit être adressée : soit au service informatique de la FFTT (informatique@fftt.email), soit à l'organisme gestionnaire qui fera le nécessaire.

Le licencié peut également modifier sa propre fiche en se rendant sur l'espace licencié (<http://www.fftt.com/espacelicencie>).

En vertu du droit à l'oubli, vous avez le droit de demander à la FFTT l'effacement de vos données à caractère personnel (nom, date de naissance, sexe, nationalité, adresse postale, téléphone, courriel). Pour cela, merci de vous adresser à votre organisme gestionnaire.

En cas de non renouvellement de licence, ces données à caractère personnel seront conservées par la FFTT jusqu'à la fin de la saison suivante; elles seront ensuite inaccessibles.

4. Participation aux déplacements (hors secteur de Dion et Plaine de Saône).

Compétitions par équipe : Au-delà d'un rayon de 30km / Belleneuve, le club participe aux frais de déplacement sur la base de 0,15€/Km + frais de péage éventuel (sur présentation du justificatif) pour une voiture par équipe.

Pour les équipes évoluant en Régional et au-delà, si le déplacement nécessite un départ dans la matinée, le C.P.B. participe aux frais de repas à hauteur de 8€ par joueur.

Si l'adhérent renonce à ce remboursement et en fait don au CPB, le club établira une attestation de don pour les impôts selon le barème des impôts.

Compétitions individuelles jeunes : Au-delà d'un rayon de 30km / Belleneuve, le club participe aux frais de déplacement sur la base de 0,15€/Km + frais de péage éventuel (sur présentation du justificatif) par voiture en covoiturage effectif.

Pour les jeunes évoluant en National, nécessitant un déplacement sur plusieurs jours, une chambre double avec petit déjeuner pour le joueur et l'accompagnateur est prise en charge dans la limite de 50€ par nuitée. Participation aux frais de repas du joueur à hauteur de 8€ par jour, idem pour l'accompagnateur.

Si l'adhérent renonce à ce remboursement et en fait don au CPB, le club établira une attestation de don pour les impôts selon le barème des impôts.

Un plafonnement des remboursements pourra être établi en début de saison. Il sera communiqué aux familles concernées.



5. Assurances

Une pratique sportive vous expose nécessairement à des dommages corporels et il est donc important de se protéger par la souscription d'une assurance adaptée, à tarif négocié par la Fédération.

La garantie de base du contrat d'assurance dont vous bénéficiez en cas d'accidents corporels, survenu lors de la pratique du tennis de table étant limitée, il est conseillé de souscrire des garanties complémentaires.



Bulletin d'adhésion aux options complémentaires Individuelle Accident

Assureur : MAIF 16-18 Bd de la Mothe 54000 NANCY

N° contrat : 4314148 H

Echéance contractuelle : 1^{er} juillet

Souscription valable pour une saison complète soit du 01/07 au 30/06, sans réduction au prorata.

Vous bénéficiez, du fait de votre adhésion à la FFTT, d'une Garantie de base décès / invalidité. Vous pouvez augmenter vos capitaux selon les modalités suivantes :

Garanties	Garantie Bronze	Garantie Argent	Garantie Or
Décès	10 000 €/sinistre	20 000 €/sinistre	30 000 € /sinistre
Invalidité permanente	20 000 €/sinistre	40 000 €/sinistre	50 000 €/sinistre
Incapacité temporaire	-	15 € / jour	25 € / jour
Frais médicaux	-	-	100 % du régime conventionné de la SS
Cotisation complémentaires TTC / licencié	5 €	8 €	15 €
Option choisie	☐	☐	☐

Numéro d'affiliation : _____

Nom du club : _____

Ville : _____

Prénoms / Nom	Adresse	Date de Naissance	Option choisie	Cotisation
Montant total du règlement :				

A adresser à : MAIF

16-18 Bd de la Mothe

54000 NANCY

gestionspecialisee@maif.fr

Tel : 03 83 39 76 26

Date et Signature



6. Règlement intérieur

ARTICLE 1

Pour prétendre utiliser les services de l'association, le joueur doit être **adhérent** de l'association, c'est-à-dire, avoir remis son bordereau d'adhésion complété, signé, accompagné du certificat médical et de la totalité du paiement (adhésion club, licence et accessoires). Il doit aussi accepter le règlement intérieur de l'association dans son intégralité et sans réserve en le mentionnant sur le bordereau d'adhésion.

ARTICLE 2

Les entraînements se déroulent dans les locaux mis à la disposition du club par la Communauté de Communes Mirebellois & Fontenois. Les adhérents doivent respecter les règles d'utilisation du complexe sportif.

Les horaires sont portés à la connaissance des adhérents et des représentants légaux pour les mineurs. Lors des séances d'entraînements dirigées, les joueurs doivent se conformer aux directives de l'animateur et respecter les consignes données.

ARTICLE 3

L'association met le matériel à disposition des adhérents (tables, filets, séparations, balles pour compétitions et entraînements dirigés). Les tables devront être montées à l'ouverture de la salle par les adhérents présents et démontées à la fermeture par, si possible, des personnes différentes.

ARTICLE 4

En dehors de la période d'entraînement stipulée ci-dessus, le CPB n'a pas la charge des adhérents mineurs qui restent sous la responsabilité de leurs représentants légaux. Pour la prise en charge des adhérents mineurs aux séances d'entraînements, les représentants légaux doivent s'assurer que l'animateur responsable de la séance est bien présent dans les locaux.

Ces dispositions s'appliquent également pour tout déplacement relatif aux compétitions sportives.

ARTICLE 5

Le représentant légal autorise le transport de son enfant en véhicule lors de déplacements pour les stages organisés par le CPB ou toutes compétitions en dehors du club par un conducteur licencié au CPB ou par un représentant légal. Lors du retour, l'enfant est ramené au lieu de départ.

ARTICLE 6

Le CPB n'est pas responsable des vols ou détériorations d'objets personnels des adhérents qui pourraient avoir lieu pendant les cours, entraînements, stages, compétitions ou toute autre manifestation organisée par le Club.

ARTICLE 7

Les adhérents doivent respecter strictement les horaires d'entraînement. Les adhérents mineurs ne peuvent quitter une séance ou un stage avant sa fin sans avoir fourni une autorisation écrite de leur représentant légal et sans en avoir informé l'animateur responsable de la séance.

D'autre part, il est rappelé que, hormis durant les heures d'entraînement et/ou de stage, le club et l'animateur responsable de la séance ne sont pas responsables des mineurs et ils déclinent notamment toute responsabilité sur les trajets aller et retour en vélo ou à pied.

ARTICLE 8

Toute absence, prévue ou imprévue, de l'animateur responsable de la séance, sera affichée à l'entrée de la salle, et, dans la mesure du possible, communiquée aux adhérents et aux représentants légaux par mail.

ARTICLE 9

Les adhérents s'interdisent toute pratique de dopage et autres procédés améliorant artificiellement les performances sportives à l'entraînement ou en compétition.

Que ce soit à l'entraînement ou lors de compétition, les adhérents s'interdisent toute activité à caractère politique ou religieux, tout propos ou attitude raciste et sexiste.

ARTICLE 10

Les représentants légaux du mineur autorisent ce dernier à participer à toutes les activités proposées par le club et autorisent l'animateur responsable de la séance à prendre toutes les dispositions d'ordre médical ou chirurgical que nécessiterait l'état de santé du mineur.

ARTICLE 11

Il est interdit de jouer à tout autre sport que le Tennis de Table sans l'accord de l'animateur responsable de la séance présent et en dehors de sa présence. Il est strictement interdit de jouer, courir dans la salle de sport, sauf dans le cadre des échauffements dirigés par l'animateur responsable de la séance.

ARTICLE 12

Une tenue sportive est obligatoire pour la pratique du Tennis de Table : chaussures de sport propres et adéquates, short, maillot, bouteille d'eau.

Le port du maillot du Club est obligatoire pour les compétitions individuelles ou collectives, ainsi qu'un short réglementaire.

ARTICLE 13

Pour pouvoir participer aux compétitions par équipes ou individuelles, tout joueur devra :

- S'entraîner a minima 1 fois par semaine selon les modalités définies par le club,
- Prendre connaissance du calendrier des compétitions et s'engager à prévenir deux semaines en avance d'une éventuelle absence,
- Faire les compétitions dans lesquelles le club est engagé, et celles dans lesquelles le joueur s'est engagé individuellement,
- Avoir un comportement sportif exemplaire (respect du règlement, adversaires, arbitres, supporters, juge-arbitre, coach, capitaine),
- Avoir un comportement de coéquipier solidaire (encouragements, conseils, soutien, heures d'arrivée et de départ du match identique pour tous, respect des décisions du capitaine),
- Participer à la logistique du match : Organisation et gestion du déplacement si la rencontre est à l'extérieur ; Installation et rangement des aires de jeu, préparation du casse-croûte, nettoyage de la salle, ... si la rencontre est à domicile,
- Respecter les décisions prises par le Responsable Sportif nommé par le club pour mener à bien sa politique sportive,
- Participer à la vie sportive du club (coaching dans les compétitions jeunes, encadrement compétitions, ...),
- Participer à la vie extra-sportive du club en aidant au bon déroulement des manifestations.

ARTICLE 14

Tout manquement à ce règlement est passible de sanctions allant de l'amende jusqu'à l'exclusion de l'adhérent.

La sanction sera décidée par le Bureau, en présence du joueur concerné ou de son représentant légal. La décision sera prise à la majorité des membres du Bureau et sera sans appel.

ARTICLE 15

Les amendes supportées par le club (absence de joueurs lors des rencontres, tenue non réglementaire...) seront répercutées sur le joueur concerné ou son représentant légal.



7. Formules d'adhésion

Formule Sport Santé / Loisir

Ouverte à tous les âges, permet de pratiquer le Tennis de Table dans un esprit de découverte et de partage dans les créneaux dédiés.

- **Créneau Loisir** : Ouvert à tous les pratiquants, confirmés ou simples débutants. C'est une bonne occasion de faire du sport en famille ou entre amis, et de découvrir une activité ludique et tonique.
- **Créneau Lady Ping (projet)** : Pour favoriser l'accueil du public féminin avec des activités adaptées (Ping Tonic, Fit Ping, ...)

Un référent club assure la responsabilité de la salle et l'accueil des joueurs loisir, mais il n'y a pas d'entraînement dirigé.

La licence **Loisir** ne permet pas de pratiquer le Tennis de Table en compétition officielle, par contre, elle permet de participer aux activités sportives internes organisées par le CPB, telles que Tournoi Interne Familial, Challenge du Club Pongiste, (Liste non limitative).

Formule Découverte

Adaptée aux enfants de 4/7ans, la découverte du Tennis de Table permet de développer **la coordination, la concentration, l'adresse et la motricité**. Un amusement garanti pour les garçons et les filles !

Formule Entraînements dirigés et/ou Compétitions

Ouverte à tous les âges, elle permet de bénéficier de séances d'entraînements dirigées, avec comme objectifs : l'enseignement des valeurs et de l'éthique sportives, l'apprentissage des gestes et techniques du Tennis de Table, l'entretien de la condition physique et la mise en pratique en compétitions. Cette formule permet aussi la pratique d'activité(s) complémentaire(s) proposée(s) par le CPB (ex : Maxi-Ping, Ping sans table,).

Pour les **jeunes**, plusieurs groupes sont mis en place par le CPB. Pour faciliter sa progression, l'équipe technique proposera le groupe le plus adapté à son niveau de jeu et à sa motivation. En cours de saison, l'équipe technique du CPB pourra être amenée à proposer une nouvelle affectation selon la progression du jeune.

- **Groupe 1** : L'apprentissage des techniques de base
- **Groupe 2** : L'acquisition des gestes et des déplacements
- **Groupe Espoir** : La maîtrise des gestes et des déplacements

Pour les **seniors**, un entraînement dirigé est mis en place avec a minima une séance hebdomadaire.

La licence **Compétition** permet de participer aux entraînements dirigés, et aussi aux compétitions officielles et aux activités sportives internes organisées par le CPB.

8. Compétitions

Championnat seniors (Régional & Départemental),

Ouvert aux vétérans, seniors, juniors, cadets, minimes, benjamins.

Les compétitions ont lieu le samedi soir pour le niveau Départemental et le dimanche après-midi pour le niveau Régional. En Départemental, la rencontre peut être avancée au vendredi soir.

Le CPB incite fortement les jeunes pousses prometteuses à participer à ce championnat pour progresser. Les jeunes sont toujours encadrés et accompagnés de joueurs seniors du CPB.

Grand Prix Détection.

Réservé aux Poussins & Benjamins, cette compétition se déroule le samedi après-midi (de 14h à 17h30 environ) et les jeunes rencontrent d'autres enfants de leur niveau et de leur âge pour les aider à progresser.

Cette compétition permet d'apprendre les règles du jeu et à respecter ses coéquipiers et ses adversaires, de développer les techniques vues à l'entraînement, et aussi de s'amuser tout en pratiquant le sport qu'ils aiment.

Les meilleurs de chaque catégorie sont sélectionnés pour le Top Détection Régional qui se déroule alternativement dans un des départements de Bourgogne. Les meilleurs de cette compétition Régionale peuvent ensuite être sélectionnés pour le Top Détection de la zone Est (Région Grand Est et Bourgogne-Franche comté). Le calendrier est communiqué fin septembre.

Challenge Jeunes.

Réservée aux jeunes de 11 à 17 ans, cette compétition se déroule le samedi après-midi (de 14h à 17h30 environ), les jeunes rencontrent d'autres équipes (1 ou 2), ils jouent trois simples et un double par rencontre.

Cette compétition permet à nos jeunes de développer les techniques mises en place lors des entraînements, de découvrir les compétitions en double avec leurs camarades, d'apprendre à respecter leurs coéquipiers et leurs adversaires et enfin de s'amuser tout en progressant dans le sport qu'ils aiment. Le calendrier est communiqué fin septembre.

Critérium Fédéral : La compétition de référence

Il s'agit d'une compétition individuelle où chaque joueur évolue dans sa catégorie d'âge.

Il est fortement conseillé aux jeunes car il permet de mettre en pratique les gestes répétés lors des entraînements et de rencontrer d'autres jeunes dans sa catégorie d'âge. La répétition des matchs permet aussi de progresser plus rapidement. Pour favoriser l'inscription des jeunes, le CPB prend en charge 50% du montant de l'inscription pour les scolaires.

Le Critérium Fédéral est réparti sur plusieurs échelons : Départemental, Régional et National.

Cette compétition est la seule qui permette à un joueur d'accéder aux plus hauts sommets (s'il s'en donne les moyens et s'il le souhaite). Les rencontres se déroulent le samedi ou le dimanche selon l'échelon. Le calendrier est communiqué à la rentrée.

Championnat vétérans par équipe.

Réservé aux joueurs de 40 ans et plus, il se déroule le mardi soir en 2 rencontres par soirée – 2 simples et un double dans chaque rencontre.

Ce championnat est aussi apprécié pour sa 3ème mi-temps, moment fort de convivialité. Le calendrier est communiqué courant octobre.